Sommet de la Francophonie : quelle place pour les Outre-mer ?

28 OCTOBRE 2026 À 9H30

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 19/10/2026

Saisine liée :
XXÈME SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : LE CESE SOUTIENT LE RÔLE DES OUTRE-MER DANS LEURS BASSINS RÉGIONAUX ET L'IMPLICATION DE LEURS SOCIÉTÉS CIVILES AU SEIN DE L'ESPACE FRANCOPHONE
Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Le 28 octobre 2026, de 9h30 à 12h30, le CESE examinera en séance plénière, à l'approche du XXe Sommet de la Francophonie au Cambodge, un projet de résolution consacré au rôle des Outre-mer et de leurs sociétés civiles dans l'espace francophone rapporté par Caroline Donge (groupe Environnement et Nature) et Sabine Roux de Bézieux (groupe Agir Autrement).

Une résolution à l'approche du XXe Sommet de la Francophonie

Les 15 et 16 novembre, Phnom Penh accueillera les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie autour du thème « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable ». Ils procéderont également à l'élection au poste de secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Ce rendez-vous en Asie, près de trente ans après le Sommet de Hanoï en 1997, invite à s'intéresser à la présence francophone dans la région et dans le Pacifique voisin. Dans le Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, membre associé de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis 2016, et la Polynésie française, observatrice depuis 2024, participent aux instances de l'organisation. Wallis-et-Futuna, qui ne dispose pas de statut propre auprès de l'OIF, participe également à la présence française et francophone dans le Pacifique. Plus largement, les Outre-mer entretiennent des coopérations dans leurs différents bassins régionaux.

C'est dans cette perspective que la Délégation aux Outre-mer, présidée par Maymounati Moussa (groupe des Outre-mer), a préparé ce projet de résolution. Il sera rapporté par Caroline Donge (groupe Environnement et Nature) et Sabine Roux de Bézieux (groupe Agir Autrement) et soumis au vote de l'assemblée plénière du 28 octobre à 9h30.

Au programme :
? Ouverture de la séance par Claire Thoury, Présidente du CESE
? Expressions libres sur l'actualité
? Introduction/présentation générale par la Présidente du CESE, Mme Claire THOURY
? Présentation du projet de résolution par les rapporteures, Mmes Caroline DONGE et Sabine ROUX DE BÉZIEUX
? Temps d'échange avec l'auditorium
? Interventions orales des groupes sur le projet de résolution
? Vote sur le projet de résolution

Comprendre la Francophonie et le rôle de l’OIF

La francophonie désigne les femmes et les hommes qui partagent l’usage du français, sur les cinq continents. Cette langue commune est aussi à l’origine d’une coopération entre États et gouvernements, organisée autour de l’Organisation internationale de la Francophonie. L’OIF soutient l’enseignement du français et la diversité culturelle, accompagne les processus démocratiques et développe des programmes de coopération économique.

Cette coopération s’est structurée en 1970 avec la création, à Niamey, de l’Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue l’OIF en 2005. Parmi ses initiateurs figuraient les présidents sénégalais Léopold Sédar Senghor, tunisien Habib Bourguiba et nigérien Hamani Diori, ainsi que le prince Norodom Sihanouk du Cambodge. L’accueil du prochain Sommet à Phnom Penh prolonge cette histoire.

Le Sommet de la Francophonie constitue la plus haute instance de cette coopération. Il réunit en principe tous les deux ans les chefs d’État et de gouvernement pour en fixer les orientations. Le secrétaire général, élu pour quatre ans, conduit l’action politique de la Francophonie, dirige l’OIF et assure l’animation de la coopération multilatérale francophone.

© - copyright CESE - Octobre 2026